Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901987-20251216-2025_6_13-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2025-6-13

Séance du 16 décembre 2025

Date de convocation : 11 décembre 2025

Membres en exercice :	**16**
Présents :	**13**
Procuration :	**2**
Votants :	**15**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le seize Décembre deux mil vingt-cinq.

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène – M. SIMON Stéphane - Mme CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard – M. BOSSARD Pierre - M. MERCIER Tristan - Mmes SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément. Mme BESSON Camille

Etaient absents : M. BOSSARD Pierre a donné procuration à m ; Daniel ABIVEN – Mme WIERZBICKI Carine a donné pouvoir à M. Stéphane SIMON - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : M. SIMON Stéphane

Avis plan d'élaboration du Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté

La CLCL s'est engagée en juin 2024 dans l'élaboration d'un Plan DE Mobilités Simplifiés (PdMS) afin de se doter d'une politique de mobilités adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Cette étude s'est voulue participative et concertée en associant élus, partenaires et habitants.
Le projet a fait l'objet d'une délibération le 24/09/2025.

Conformément à l'articleL1214-36-1 du code des transports, ce document doit être soumis pour avis aux conseils municipaux du ressort territorial.

Le conseil municipal doit se prononcer pour :
APPROUVER le Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le Plan de Mobilités Simplifié de la Communauté.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire